

Le lierre, ennemi des maçonneries

Attention cette fiche
constitue une information
et non une autorisation à
réaliser des travaux,
notamment pour les
monuments historiques.

De manière générale, les beaux arbres ou arbustes participent à l'écrin des monuments ou des bâtiments anciens. Il en est ainsi des ifs millénaires dans les cimetières, des séquoias ou des chênes dans les parcs des châteaux. Ils font l'objet d'attention et de soin. Mais, il n'en est pas de même pour les arbres ou arbustes qui viennent se coller contre les monuments, provoquant par leurs racines la déstabilisation ou la déconstruction des éléments maçonnés, engendrant une humidité permanente potentiellement nuisible pour les joints et les enduits à la chaux..

Plusieurs mesures sont à prendre. Il convient d'éviter de conserver les arbres poussant au plus près des murs, en anticipant leur hauteur prévue à l'âge adulte des murs afin de sécuriser les constructions en cas de tempête. En outre il es préférable de ne pas laisser les arbustes dépasser deux mètres et des plantes grimpantes - glycine, vigne vierge ou lierre- envahir les murs. Bien sûr, la vigne vierge ou la glycine sont moins traumatisantes que le lierre, mais leurs racines peuvent venir forer et passer à l'intérieur des murs appareillés.

Quant au lierre, rien n'y fait, sa présence ne peut être bénéfique à un mur. Mais que faire quand le lierre a déjà envahi un mur maçonné ? **Il ne faut pas chercher à l'arracher,** à moins de prendre le risque d'emporter avec lui l'ensemble du parement voire des maçonneries. **Il faut sectionner le tronc à la base pour couper l'alimentation en eau et en nutriments. Le temps en fera ensuite son affaire.**

Il est également possible d'accompagner la coupe du tronc par une coupe des feuilles car ce sont elles qui permettent la photosynthèse.

Il faut néanmoins veiller à ce que le lierre ne recrée pas un système racinaire lui permettant de survivre à la disparition de son principal réseau nourricier. Le fait que certaines parties de la plante demeurent vertes indique qu'un réseau de substitution a été généré. Il faut alors recommencer l'opération en coupant la base des branches qui ont encore un feuillage vert. À terme, ces opérations successives atteindront le but fixé, à savoir la disparition du lierre.

Mais celui-ci peut rester visible sous la forme de bois mort accroché encore fermement dans les éléments maçonnés. Si le lierre n'avait pas encore déstabilisé le parement ou les maçonneries, il est préférable de ne pas l'enlever et d'attendre son pourrissement complet.

Par contre, si le parement ou les éléments maçonnés sont décollés, écartés ou tombés, il est probable qu'il va falloir réaliser des travaux au mieux de rejointoiement et de repose de quelques pierres, au pire de démontage, enlèvement des racines et remontage du mur. Dans certains cas, on laisse le lierre mort soutenir le mur qu'il a attaqué. On dit alors que c'est le lierre qui tient le mur.

Pour de tels travaux, le coût peut être très important et c'est pourquoi il ne faut pas attendre d'avoir des « monstres » qui envahissent les murs avant d'agir. Il convient d'enlever le lierre dès l'apparition de la première petite branche.



Une seule exception : le lierre « site inscrit » de l'église de Champignolles. Il est protégé depuis 1932, à une époque où les dégâts dus au lierre n'étaient pas aussi bien connus qu'aujourd'hui.

La reconstruction des éléments maçonnés



Le déclin



La coupe en pied de tronc



L'obtente et la destabilisation des maçonneries



L'envahissement

